



FORMATION AUXILLIAIRE AMBULANCIER(E)

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

OBJECTIFS

- Permettre la conduite du véhicule sanitaire léger et la prise en charge des patients
- Se situer comme équipier de l'ambulancier diplômé d'état dans le véhicule sanitaire
- Permettre l'acquisition des connaissances afin d'identifier une situation d'urgence à caractère médicale et sa prise en charge en attendant l'arrivée des secours

PROGRAMME DE FORMATION

91H DE FORMATION DONT 21H POUR L'AFGSU

- **Module 1 : Hygiène** (Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène en lien avec l'activité d'ambulancier) – 7 heures
- **Module 2 : Principes et valeurs professionnels** (Se positionner au sein d'une équipe, en respectant les principes et valeurs de la profession) – 7 heures
- **Module 3 : Démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients** (Etablir une communication adaptée lors des échanges professionnels au sein de l'équipe et envers le patient et son entourage) – 14 heures
- **Module 4 : Principes d'ergonomie et gestes et postures adaptées lors des mobilisations, les aides à la marche, des déplacements, des portages ou brancardages** (Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté) – 28 heures
- **Module 5 : Règles du transport sanitaire** (Organiser son activité en lien avec les règles du transport sanitaire) – 7 heures
- Présentation des objectifs de formation, éléments administratifs, intégration globale de la formation et évaluation des compétences – 7 heures
- **AFGSU 2 : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence 21 heures**

MÉTHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

Cours théoriques, cours pratiques, mise en situation simulée (sur mannequins, avec des acteurs et jeux de rôle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation formative continue
- Evaluations des compétences comportant une pratique simulée
- Attestation de formation GSU
- Remise du livret des modalités d'évaluation en début de formation

PUBLIC VISE

Formation tout public.

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables des instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.

ORGANISME INTERVENANT

Institut de Formation des Ambulanciers
Centre Hospitalier d'Angoulême
Rond-Point de Girac CS55015 Saint-Michel
16959 ANGOULEME CEDEX 9

PREREQUIS

Ne nécessite pas de prérequis

DATES

 **Une session est limitée à 20 places.**
Les sessions sont complétées par ordre d'arrivée des dossiers.

- Angoulême :

Du 23 février au 13 mars 2026
Du 15 juin au 3 juillet 2026
Du 28 septembre au 14 octobre 2026

- Niort :

Du 1er juin au 17 juin 2026

La formation d'auxiliaire ambulancier incluant l'AFGSU2 (modifiable par le conseil d'administration) s'élève à :

- 1210 Euros sur Angoulême
- 1250 Euros sur Niort

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les repas peuvent être pris au restaurant du personnel du Centre Hospitalier.

INDICATEURS

Taux de réussite 2025 : 90 %
Taux de satisfaction globale de la formation : 90%
Insertion dans l'emploi (bilan 2025):48%



<https://www.ch-angouleme.fr/Formations-et-emplois/Formations>



RENSEIGNEMENTS - CONTACT & MODALITÉS D'INSCRIPTION

Secrétariat 05 45 24 42 56 ou par mail à secretariat-ifa16@ch-angouleme.fr
Informations et dossier d'inscription à télécharger sur le site internet du CH Angoulême / rubrique IFA